

Les Cahiers de droit



A Short Guide to the Canadian Abridgment, Toronto, Carswell, 1993, 40 p.

Nancy Grondin

Volume 35, numéro 2, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043288ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043288ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grondin, N. (1994). Compte rendu de [A *Short Guide to the Canadian Abridgment*, Toronto, Carswell, 1993, 40 p.] *Les Cahiers de droit*, 35(2), 394–395.
<https://doi.org/10.7202/043288ar>

l'ouvrage donne une approche très concrète aux investisseurs et aux exportateurs canadiens, ne serait-ce que par l'énumération des différents instruments disponibles. Pour une approche plus théorique du sujet, la bibliographie spécialisée à la fin de l'ouvrage sera d'un précieux concours. Gens d'affaires, économistes, juristes, fonctionnaires, syndicalistes et universitaires sauront tirer grand profit de cet ouvrage.

Nathalie DROLET
Québec

A Short Guide to the Canadian Abridgment,
Toronto, Carswell, 1993, 40 p.

L'ouvrage *A Short Guide to the Canadian Abridgment* a été préparé et rédigé par la maison d'édition Carswell qui publie également la collection « Canadian Abridgment ». Ce guide pratique constitue d'abord un outil de base permettant d'avoir accès au « Canadian Abridgment » ou un outil qui permet de rafraîchir la mémoire d'un initié. Cet ouvrage apparaît comme le prolongement, dans une forme plus synthétique, d'une première publication qui paraissait en 1991, en version anglaise et française, sous le titre : *The Canadian Abridgment : manuel didactique/The Canadian Abridgment Instruction Manual*.

Soulignons d'abord que le « Canadian Abridgment » est un système de recherche documentaire juridique qui couvre tout le droit canadien.

Le plan de l'ouvrage est fort intéressant puisqu'il se divise en sept parties qui sont en vérité sept façons de faire une recherche documentaire dans la collection « Canadian Abridgment ». D'abord, la première partie indique comment mener une recherche jurisprudentielle à partir d'une question juridique précise ou à partir de mots clés que le chercheur aura préalablement établis. Cette première méthode de recherche est d'ordre général et permet l'utilisation des volumes de base de la collection. Par la suite, les autres parties exposent les différentes méthodes qui peuvent être utilisées pour une recherche jurisprudentielle plus particulière. Dans la

deuxième partie, on aborde le repérage d'un arrêt que le nom des parties soit connu ou non. La troisième partie est consacrée à la façon de repérer de la jurisprudence portant sur des termes ou des locutions définis par les tribunaux canadiens. Notons que cette partie de l'ouvrage est maintenant désuète puisque depuis peu une nouvelle collection de volumes intitulée « Words and Phrases » vient de paraître. Il est décevant de constater que l'auteur n'a pas cru nécessaire de prévoir, même dans une note, un tel changement comme il l'a fait par ailleurs dans la partie qui suit. La méthode de recherche exposée est donc devenue inutile pour le lecteur. Dans les quatrième et cinquième parties, l'auteur explique très clairement la façon de procéder pour retracer le traitement historique et judiciaire d'un arrêt et d'une loi. En revanche, dans la quatrième partie, l'auteur signale que la collection se rapportant au traitement historique et judiciaire d'un arrêt sera modifiée et tient compte de ce changement dans la méthode de repérage. La sixième partie aborde l'histoire législative des lois et règlements fédéraux et provinciaux. La septième et dernière partie est consacrée à la méthode de recherche doctrinale qui peut se faire de cinq façons différentes.

La présentation des parties est fort intéressante. Dans chacune de celles-ci se trouve d'abord un bref exposé de ce que le chercheur devrait savoir sur les outils de repérage qu'il devra utiliser avant de commencer sa recherche. Chaque partie comprend aussi une rubrique qui énumère les volumes qui doivent être utilisés pour ladite recherche, et ce, dans un ordre chronologique. Cela facilite l'apprentissage de la méthode de recherche utilisée et amène le lecteur directement à l'essentiel. À remarquer aussi l'utilisation d'illustrations qui permettent au lecteur de visualiser les entrées sans devoir se référer au volume. Un index est inclus à la fin de l'ouvrage. Bien qu'il soit très succinct, l'index permet de retrouver l'information nécessaire de façon très rapide. Un tableau synthétique ajouté en annexe présente les sept méthodes de recherche documentaire dans la collection « Canadian Abridgment » dans le

même ordre que dans l'ouvrage. Il nous paraît être un outil indispensable pour la formation pédagogique.

Cet ouvrage présente donc les méthodes de repérage documentaire d'une façon intéressante mais concise. Ainsi, le lecteur devra être un habitué de la collection « Canadian Abridgment » s'il veut utiliser à bon escient ce guide pratique. Il sera alors en mesure de faire les adaptations nécessaires lorsque de nouveaux outils apparaîtront sur les tablettes, comme c'est le cas pour les volumes de la collection « Words and Phrases ». D'ailleurs, l'un des inconvénients de la collection « Canadian Abridgment », au cours des dernières années, est le changement fréquent des volumes et des collections, ce qui oblige

le chercheur à se mettre constamment à jour dans sa méthode de recherche.

Toutefois, cela n'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage puisque le lecteur y trouvera d'abord les différentes méthodes de recherche juridique qui peuvent être utilisées dans le « Canadian Abridgment » et la façon de procéder chronologiquement dans chacune de ces méthodes. C'est par ailleurs le seul ouvrage récent concernant cette collection. *A Short Guide to the Canadian Abridgment* constitue donc une source documentaire précieuse en matière de méthodologie de la recherche juridique.

Nancy GRONDIN
Université Laval